



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DU 21 MARS 2016

Le 21 mars 2016 à 20h00, les membres du Conseil Municipal de Lalheue, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Christian CRETIN, Maire.

Date de convocation : 15 mars 2016

Etaient présents : Jean-Pierre BECK, Sylvain BERTHIER, Sophie DARRAS, Sébastien LE DARD, Magali MULLER, Elodie PHILIPPON, Marinette PUECH, Marc ROBERT.

Absent ayant donné pouvoir : Alexandre CZECH à Marinette PUECH.

Absent : Christian CRETIN (le Maire ne prenant pas part au vote des comptes administratifs, il s'est retiré de la séance)

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Sophie DARRAS.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Effectif légal du Conseil municipal : 11

Conseillers présents ou représentés : 9

Membres en exercice : 10

Votants : 9

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de séance du 22 février 2016.

1. Budget principal et annexe : vote des comptes administratifs 2015

Lecture est donnée des dépenses et recettes de l'année 2015 et des résultats au 31/12/2015 :

Budget principal :

Section fonctionnement (Budget prévisionnel : 355 445 euros) :

Dépenses : 233 565.33 € Recettes : 265 124.08 €

+ Excédent antérieur reporté en recettes : 111 297.98 €, soit un total de recettes de 376 422.06 €

Section investissement (Budget prévisionnel : 75 614 euros) :

Dépenses : 41 186.15 € Recettes : 9 751.52 €

+ Déficit antérieur reporté en dépenses : 2 842.05 €, soit un total de dépenses de 44 028.20 €

Résultat à la clôture de l'exercice 2015 :

Fonctionnement : 142 856.73 € Investissement : - 34 276.68 €

Restes à réaliser au 31/12/2015 (Investissement) : 12 082.00 € en dépenses (Atelier municipal : réfection de la toiture et de l'électricité 7 350 € ; renouvellement de la vaisselle de la salle communale 332 € ; Travaux de régénération 4 400 €) et 11 449 € en recettes (subventions pour l'aménagement voirie devant l'école du Quart Rameau).

Budget assainissement :

Section fonctionnement (Budget prévisionnel : 55 155 euros) :

Dépenses : 16 630.37 € Recettes : 23 914.07 €

+ Excédent antérieur reporté en recettes : 31 487.35 €, soit un total de recettes de 55 401.42 €

Section investissement (Budget prévisionnel : 27 747 euros) :

Dépenses : 26 525.99 € Recettes : 13 167.01€

+ Excédent antérieur reporté en recettes : 14 579.32 €, soit un total de recettes de 27 746.33 €

Résultat à la clôture de l'exercice 2015 :

Fonctionnement : 38 771.05 € Investissement : 1 220.34 €

Reste à réaliser au 31/12/2015 : 0.00 €

Sous la présidence de Mme PUECH, 2^{ème} adjointe (*le Maire ayant quitté la séance et ne prenant pas part au vote*), le Conseil approuve, à l'unanimité, les comptes administratifs 2015 du budget principal et du budget annexe assainissement, certifie qu'ils sont en conformité avec les écritures enregistrées par le receveur, constate la sincérité des restes à réaliser.

Conformément à la loi NOTRe, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles de la commune est annexée au budget 2016 et au compte administratif de l'exercice 2015 afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux (article L.2313-1 du CGCT). Ces notes seront mises en ligne sur le site Internet de la Commune : www.mairie-lalheue.com

- Comptes rendus de réunions :

- Réunion d'information ERDF du 25/02/2016 : rapporteur M. BERTHIER

L'objet de cette réunion concernait l'installation des compteurs Linky dans les foyers à compter du 1^{er} semestre 2017. Linky est la nouvelle génération de compteurs d'ERDF. C'est un compteur communicant, ce qui signifie qu'il peut recevoir des ordres et envoyer des données sans l'intervention physique d'un technicien. L'objectif est de remplacer 90 % des anciens compteurs dans 35 millions de foyers en France d'ici 2021. Lors du remplacement, ni le compteur, ni sa pose, ne seront facturés au client. La Mairie sera officiellement informée du nom des entreprises qui interviendront sur la commune.

- Communauté de Communes Entre Saône et Grosne : rapporteur M. CRETIN

o Déploiement du très haut débit en Saône-et-Loire : le Conseil départemental a débloqué près d'1 200 000 € pour démarrer les travaux en 2016. A ce jour, la Commune ne dispose d'aucune date de travaux qui soit confirmée.

o Schéma départemental de coopération intercommunale : la fusion des trois SIVOS sur le territoire intercommunal a été refusée par les communes adhérentes au SIVOS du Val de Grosne. Il est envisagé que la Communauté de Communes prenne en charge la compétence. La gestion des affaires scolaires sera sans doute plus réactive et plus professionnelle à l'échelle des 3 SIVOS (plus de moyens de transports, cantines etc.) mais on y perdra la proximité actuelle entre les élus et les parents d'élèves, estime Mme PUECH. Concernant le RPI du Val de Grosne, un plan triennal est en cours pour préparer le projet scolaire du RPI.

o SPANC :

Lors de l'ancien mandat, un projet d'assainissement collectif avait été envisagé sur le hameau du Buisson Roncin. Ce projet avait été abandonné pour des raisons financières (projet estimé à 500 000 €). Dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur d'assainissement, un nouveau plan de zonage d'assainissement a été validé, classant le hameau en assainissement non collectif (ANC). Toutefois, l'enquête publique semble ne pas avoir eu lieu. C'est donc l'ancien plan de zonage mentionnant l'unité de traitement à réaliser sur le hameau existant qui est toujours en vigueur. Cette situation ne permet pas aux habitants du Buisson Roncin de bénéficier des aides financières pour l'installation neuve ou la réfection de leur dispositif d'assainissement autonome. M. le Maire propose donc de reprendre contact avec le bureau d'études Naldéo, qui avait été chargé du schéma directeur d'assainissement de la commune, pour remédier à ce problème.

- Questions et informations diverses :

- Cabinet médical : Le Dr BEL étudie la possibilité d'acquérir le local. Plusieurs éléments doivent être examinés pour juger de l'opportunité d'une telle vente : estimation de la valeur du bien, évaluation des pénalités de remboursement de l'emprunt, examen des modalités inscrites dans les conventions d'attribution des subventions, création d'une copropriété, évaluation des pertes de recettes pour la commune etc.

- Dépose de la cabine téléphonique par France Télécom avant le 31/12/2017. M. LE DARD regrette cet enlèvement car même si elle est peut utilisée, elle permettait a minima d'assurer un service d'appel des secours d'urgence en cas de nécessité.

- Feu d'artifice : le Conseil valide l'option de la cascade à 180 € sur le pont blanc.

- Projets 2016 : Le Maire fait état des derniers devis réceptionnés. Concernant la salle des fêtes, le Conseil opte pour des fenêtres alu, la pose de stores et demande un verre occultant pour les WC. Il faudrait également intervertir les urinoirs avec le WC pour des raisons d'intimité. Concernant la salle des pompes, le Conseil opte pour la remise en état du bâtiment.

- Appel à projets 2016 du Département de Saône-et-Loire : une nouvelle enveloppe de 4 000 000 € a été débloquée par le Conseil départemental pour soutenir les projets d'investissement des communes. Deux demandes de subventions peuvent être déposées. Les dossiers doivent être déposés avant le 31 mai 2016.

- Renouvellement du contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE) de M. PAGET : Le CAE arrivera à son terme le 31 mai 2016. Toutefois, il semblerait possible que la commune ait le droit de renouveler ce contrat pour une année supplémentaire. L'aide mensuelle de l'Etat serait de 65 % du taux horaire brut du Smic (contre 75 % en 2015). Ce renouvellement n'étant pas encore confirmé, M. le Maire propose au Conseil de prévoir des crédits au budget 2016 pour un éventuel CDD de 5 mois. La saison estivale est, en effet, une période d'activité très chargée pour les services techniques.

- Projet de pôle scolaire : Le coût du projet par commune est très onéreux. La seule solution serait d'augmenter les impôts. A ce jour, le Président de la Communauté de Communes ne semble pas enclin à participer au projet. M. Le DARD demande s'il existe d'autres solutions alternatives. Le plan triennal du RPI va courir jusqu'en 2018. Puis chaque commune reprendra à sa charge son école. La Communauté de Communes prendrait en charge le transport et la cantine.

- L'accès à la déchetterie devait être limité à 15 passages par an pour les particuliers et 6 par an pour les professionnels. Au-delà, chaque passage supplémentaire serait facturé aux usagers. M. Le Maire précise que cette taxation a été maintenue uniquement pour les professionnels et a été annulée pour les particuliers et les commerçants pour l'instant. Mme PUECH rappelle également que, dans le cadre de la redevance incitative, 8 ramassages supplémentaires à l'abonnement annuel sont accordés aux familles en cas de naissance sous réserve d'en informer les services de la Communauté de Communes. Un article sera publié dans le prochain bulletin municipal pour en informer la population.

- M. BECK propose la création d'une commission travaux qui serait chargé du suivi des demandes de permis de construire et des déclarations préalables de travaux. La Commission accompagnerait les habitants dans leur démarche et veillerait à la conformité des travaux.

- Taille du houx dans la cour de la mairie/école : M. le Maire estime que ce n'est pas une priorité.

La séance est levée à 22h29.

SIGNATURES

Procès-verbal du Conseil municipal du 21 mars 2016

Jean-Pierre BECK	Sophie DARRAS	Marinette PUECH
Sylvain BERTHIER	Sébastien LE DARD	Marc ROBERT
Christian CRETIN	Magali MULLER	
POUVOIR à Mme PUECH Alexandre CZECH	Elodie PHILIPPON	